

QUESTIONS FREQUENTES SUR L'APPEL A PROJETS VINCI 2010

POUR TOUS LES CHAPITRES

Comment enregistrer le formulaire de candidature?

Le formulaire de candidature doit être complété et enregistré uniquement en ligne sur le site Internet de l'UIF/UIFI : les formulaires envoyés par courrier électronique ne seront pas évalués.

Pour visualiser et accéder au formulaire de candidature en ligne, le candidat doit obligatoirement activer un compte personnel.

En quelle langue doit être rédigé le formulaire?

Le formulaire doit obligatoirement être rédigé dans les deux langues (sauf pour les titres des publications qui peuvent rester en langue originale).

A quelle langue de rédaction s'applique la limitation du nombre maximum de caractères pour la saisie du texte?

La limitation du nombre de caractères s'applique à la rédaction dans la langue du candidat ; la traduction dans l'autre langue devra être faite à la suite, en respectant, autant que possible, le nombre de caractères indiqué.

Le nombre maximum de caractères comprend-il aussi les espaces?

Non, le nombre maximum de caractères ne comprend pas les espaces.

Quelle est la date limite d'enregistrement du formulaire de candidature en ligne?

Le formulaire de candidature, dûment renseigné, doit être enregistré en ligne avant le mardi 16 février 2010 (12h00). Les projets qui n'ont pas été enregistrés avant cette date limite ne seront pas évalués.

Quelle est la date limite pour l'envoi de la documentation de candidature papier?

La documentation de candidature papier doit être envoyée avant mardi 23 février 2010. Le cachet de la poste atteste la date d'envoi. Les dossiers de candidatures incomplets, dont le formulaire informatique n'a pas été validé avant le 16 février 2010 (12h) ou dont la documentation papier a été envoyée, complète et dûment signée, après le 23 février 2010, ne seront pas admis à l'évaluation.

Que signifie "Secrétariat de référence"?

Le Secrétariat de référence est responsable du traitement administratif du dossier de candidature et interlocuteur du candidat à ce propos.

Quelles sont les adresses des deux Secrétariats de l'UIF/UIFI?

Secrétariat - Université Franco Italienne
1112 avenue centrale - Domaine Universitaire
F - 38400 Saint Martin d'Hères
E-mail : contact@ufi-uif.org
Tel : +33 (0)4 76 82 84 87
Fax: +33 (0)4 76 82 84 88

Segretariato Generale - Università Italo Francese
Piazza Cavalieri della SS.ma Annunziata
I - 10093 Collegno (TO)
E-mail : univ.italo-francese@unito.it
Tel: +39 011 41 59 777
Fax: +39 011 41 59 775

Pour quelles candidatures le Secrétariat français est-il le Secrétariat de référence?

Le Secrétariat français est le Secrétariat de référence pour les candidatures:

- au Chapitre 1, si le coordinateur principal du projet dépend d'un Etablissement français
- au Chapitre 2, si la première inscription en Doctorat de l'étudiant s'est faite dans un établissement français
- au Chapitre 3, si le coordinateur principal du projet est une Ecole Doctorale française

Pour quelles candidatures le Secrétariat Général italien est-il le Secrétariat de référence?

Le Secrétariat Général italien est le Secrétariat de référence pour les candidatures:

- au Chapitre 1, si le coordinateur principal du projet dépend d'une Université italienne

- au Chapitre 2, si la première inscription en Doctorat de l'étudiant s'est faite dans une Université italienne
- au Chapitre 3, si le coordinateur principal du projet est une *Scuola/Collegio Dottorale* italienne

Quels sont les modalités d'envoi du dossier papier de candidature?

Le dossier papier de candidature doit être envoyé au Secrétariat de référence, complet de toute la documentation requise, en recommandé avec accusé de réception.

CHAPITRE 1

Qui peut présenter une candidature au Chapitre 1 ?

La candidature au Chapitre 1 est présentée par un Professeur d'une Université française ou italienne, qui soumet un projet de cours binational, de niveau Licence ou Master, dont il est le coordinateur principal en collaboration avec, au moins, un Professeur d'une Université de l'autre pays.

Qui doit remplir le formulaire en ligne?

Le formulaire de candidature au Chapitre 1 doit être rempli et enregistré par le coordinateur principal du projet.

Quels documents doivent être envoyés au format papier?

- ✓ Lettre, dûment signée par le coordinateur principal du projet, qui confirme la candidature enregistrée sur le site UIF/UFI (*modèle disponible sur la page « Appel à projets Vinci 2010 »*)
- ✓ Lettre d'intention (*modèle disponible sur la page « Appel à projets Vinci 2010 »*)
- ✓ Déclaration de l'existence ou de la demande d'ultérieurs financements

Qui doit envoyer la documentation de candidature papier?

La documentation de candidature papier doit être envoyée par le Coordinateur principal du projet au Secrétariat de référence, c'est à dire :

le Secrétariat français, si le coordinateur principal du projet dépend d'un Etablissement français
le Secrétariat Général italien, si le coordinateur principal du projet dépend d'une Université italienne

CHAPITRE 2

Qui peut présenter une candidature au Chapitre 2 ?

La candidature au Chapitre 2 est présentée par un Doctorant, sous la responsabilité du Directeur de l'Ecole Doctorale et du Directeur de thèse. L'étudiant doit être inscrit en première année de Doctorat auprès d'une Université française ou italienne et avoir activé une convention de cotutelle avec un établissement de l'autre pays.

Qui doit remplir le formulaire en ligne?

Le formulaire de candidature au Chapitre 2 doit être rempli et enregistré par l'étudiant inscrit en première année de Doctorat, en cotutelle.

Quels documents doivent être envoyés au format papier?

- ✓ Lettre, dûment signée par le Doctorant, le Directeur de thèse et le Directeur de l'Ecole doctorale, qui confirme la candidature enregistrée sur le site UIF/UFI (*modèle disponible sur la page « Appel à projets Vinci 2010 »*)
- ✓ copie de la Convention de cotutelle, rédigée selon les normes en vigueur dans chaque pays et signée par le responsable de l'établissement d'enseignement supérieur français et le Recteur de l'Université italienne, par le Doctorant et les directeurs de thèse (article 5 de l'arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse) ; la Convention sera obligatoirement rédigée dans les deux langues, c'est-à-dire, le français et l'italien.
- ✓ les certificats d'inscription de l'année en cours auprès de l'Université française et italienne.

Qui doit envoyer la documentation de candidature papier?

La documentation de candidature papier doit être envoyée par le Doctorant au Secrétariat de référence, c'est à dire :

le Secrétariat français, si la première inscription en Doctorat de l'étudiant s'est faite dans un établissement français

le Secrétariat Général italien, si la première inscription en Doctorat de l'étudiant s'est faite dans une Université italienne

CHAPITRE 3

Qui peut présenter une candidature au Chapitre 3 ?

La candidature au Chapitre 3 est présentée par le Directeur de l'Ecole Doctorale française ou de la *Scuola/Collegio dottorale* italienne, coordinateur principal du projet d'attribution d'un contrat doctoral ou d'une *borsa triennale* pour un projet de recherche doctorale en cotutelle.

Qui doit remplir le formulaire en ligne?

Le formulaire de candidature au Chapitre 3 doit être rempli et enregistré par le Professeur, coordinateur principal du projet d'attribution d'un contrat doctoral ou d'une *borsa triennale* pour un projet de recherche doctorale en cotutelle.

Quel document doit être envoyé au format papier?

- ✓ Une lettre, dûment signée par le Directeur de l'Ecole Doctorale, qui confirme la candidature enregistrée sur le site de l'UIF/UFI (*modèle disponible sur la page « Appel à projets Vinci 2010 »*)

Qui doit envoyer la documentation de candidature papier?

La documentation de candidature papier doit être envoyée par le Directeur de l'Ecole Doctorale au Secrétariat de référence, c'est à dire :

le Secrétariat français, si le coordinateur principal du projet est une Ecole Doctorale française

le Secrétariat Général italien, si le coordinateur principal du projet est une *Scuola/Collegio Dottorale* italienne